

Appel à candidature pour un poste de Directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Académie de Nantes

Conformément à l'article 45 de la loi Pour une École de la Confiance du 26 juillet 2019 et au décret 2019-920 du 30 août 2019, l'Université de Nantes et le Rectorat de l'Académie de Nantes lancent un appel à candidature pour le poste de directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Académie de Nantes, composante de l'Université de Nantes.

Description de l'INSPÉ de l'Académie de Nantes

L'Inspé Académie de Nantes est une composante de l'Université de Nantes et un institut national dédié à la formation initiale et continue des personnes qui se destinent ou exercent dans les métiers du professorat et de l'éducation.

Il est associé à deux universités partenaires : l'Université d'Angers et Le Mans Université et est installé sur 5 sites : Nantes, Angers, Le Mans, Laval, et La Roche sur Yon. L'Inspé Académie de Nantes accueille environ 2300 étudiants et fonctionnaires stagiaires.

Il est actuellement accrédité à délivrer le diplôme national de master d'enseignement et de l'éducation dans les mentions suivantes :

- métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif.
- « Pratiques et Ingénierie de la Formation ».

Le profil recherché

Les candidats à ces fonctions doivent justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international.

Ils peuvent également être recrutés à raison d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans les premier ou second degrés.

Niveau d'études : Bac + 8 Doctorat ou diplôme équivalent

Missions confiées au directeur de l'INSPÉ Académie de Nantes

Conformément :

- à la loi Pour l'Ecole de la Confiance du 26 juillet 2019 et au décret n°2019-920 du 30 août 2019
- aux missions des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation définis à l'article L721-2 du code de l'éducation et aux missions des directeurs des instituts définis à l'article L. 721-3 du code de l'éducation
- au décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- à l'arrêté d'accréditation de l'Inspé Académie de Nantes du 11 juillet 2017.

Le directeur de l'Inspé Académie de Nantes :

- Assure la mise en œuvre de la politique pédagogique et scientifique de l'Inspé Académie de Nantes telle que définie par la loi et dans l'arrêté d'accréditation en prenant appui sur les caractéristiques des différents partenaires participant au projet
- Développe les relations avec le rectorat, employeur, et globalement les acteurs et équipes académiques
- Définit et pilote la mise en œuvre du projet avec l'ensemble des acteurs concernés
- Contribue à l'évolution du projet de l'Inspé Académie de Nantes
- Représente l'Inspé Académie de Nantes dans l'ensemble des instances décisionnelles
- Assure le pilotage de la recherche dans le champ de compétence de l'Inspé Académie de Nantes, la valorisation et le transfert des recherches vers l'activité de formation
- Supervise l'ensemble de la structure et a autorité sur l'ensemble des personnels.

Qualités requises

Le poste requiert une bonne compréhension des enjeux et du fonctionnement du système éducatif en particulier pour ce qui concerne la formation des enseignants. Il exige des capacités de négociation, d'animation de réflexions collectives, de rassemblement autour d'un projet.

Un investissement préalable dans la formation des enseignants, une expérience de conduite de projet transverse ou pluridisciplinaire, une expérience de « management » dans l'enseignement supérieur et la recherche, ou une expérience de direction d'une structure relativement autonome et complexe seront appréciés.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comportant C.V. et lettre de motivation devra être envoyé au Président de l'Université de Nantes et au Recteur de l'Académie de Nantes, par mel aux adresses suivantes : drh.concours@univ-nantes.fr et stephane.leveque@univ-nantes.fr

Date limite de réception : 01/11/2019